



Prélèvement non justifié par credipar

Par **chipie2127**, le **05/02/2008 à 12:08**

bonjour,rnj'ai souscrit un contrat de maintenance pour ma peugeot 206 en janvier 2005 par l'organisme credipar.rnrnc'est un contrat pour lequel on m'a précisé que je réglerai 20 euros par mois jusqu'à ce que j'atteigne 50000km OU 5 ans...rnEn aout 2007 j'ai atteint les 50000 km je pensais donc que les prélèvement cesserait mais non ils continuent à me prélever 20 euros par mois.rnrnEn relisant les petites lignes du contrat j'ai vu qu'effectivement dans tous les cas on paye 5 ans mais une fois les 50000 km atteints nous n'avons plus les réparations gratuites...(et une arnaque!!)rnrndu coup je leur téléphone (une heure pour enfin avoir quelqu'un !) et ils me disent que je dois faire un courrier recommandé pour stopper les prélèvements et qu'il n'y aura pas de problème...ce que je fais et une semaine plus tard, ils me prélèvent 199 euros sur mon compte sans aucune explication...et continuent à me prélever 20 euros par mois!rnrnJe les rappelle immédiatement (encore une heure d'attente !) et ils ne savent pas à quoi correspond cette somme mais me disent qu'ils vont se renseigner et me contactent sous une semaine...cela fait un mois et toujours aucune réponse de leur part...j'ai essayé de les rappeler maintes et maintes fois sans que personne ne décroche jamais.rnrnJe leur ai envoyé un mail qui n'a jamais été lu.rnrnJe ne sais plus quoi faire...si je leur envoie une lettre recommandée en les avertissant que je clôture mon compte car je n'ai aucune réponse de leur part, suis-je en tort s'ils ne peuvent plus me prélever?rnrnJe vous remercie de m'aider rapidement (199 euros c'est énorme quand on ne sait pas d'où ça vient!!!!)rnmerci encore et bonne journée